

Vos questions / nos réponses

# dépendance

Par [Profil supprimé](#) Postée le 19/07/2012 16:49

bonjour,mon mari qui a deja eu des problème d'alcool il y a quelque année a été en cure et cela a bien marché.par contre il c'est remi a boire normalement il gerai bien mais depuis quelque mois suite a des probleme familiaux il a repris,il se cache pour boire mais je le c'est bien que sa dépendance a repris.que doit je faire.merci

---

## Mise en ligne le 20/07/2012

Bonjour,

Nous ignorons si votre mari a bénéficié d'un suivi après sa cure de sevrage de l'alcool. La dépendance à l'alcool est une dépendance physique et psychologique. Lors de la cure de sevrage, ce sont les symptômes de manque physique qui sont traités. La dépendance psychologique quant à elle est plus longue à travailler. Cette dépendance peut être prise en charge après la cure de sevrage dans un dispositif de postcure et/ou avec le soutien d'un psychologue.

Votre mari est parvenu à avoir une consommation modérée et contrôlée d'alcool. Par contre pour répondre à une difficulté familiale, il a repris une consommation incontrôlée.

Sans chercher à tout prix à lui faire avouer sa reprise d'alcool (au risque qu'il s'isole encore plus), vous pourriez l'encourager à se confier et peut-être lui signifier que vous avez compris qu'il buvait en cachette. Vous pouvez lui expliquer que traiter le manque physique n'est pas suffisant pour venir à bout de la dépendance. Et que s'il le souhaite, il peut trouver un soutien concernant ses problèmes familiaux auprès d'un psychologue travaillant dans le privé ou dans un Centre Médico-Psychologique (CMP); pour ce dernier, les consultations y sont anonymes et gratuites. S'il souhaite plus spécifiquement traiter sa dépendance à l'alcool, il peut également trouver un soutien à la fois médical et psychologique et/ou rencontrer un travailleur social dans un centre de soins spécialisé en addictologie. Les consultations y sont également anonymes et gratuites. Le suivi dans ces centres peut se faire avant, pendant et après le sevrage physique à l'alcool.

Quoiqu'il en soit, il est important de comprendre que la décision d'entreprendre des démarches pour trouver un soutien ou arrêter sa consommation lui incombe à lui. Il se peut qu'il ne veuille pas le faire ou qu'il ne soit pas prêt à le faire tout de suite. Dans ce cas, vous aurez sans doute un sentiment de déception et d'impuissance. Sachez que vous pouvez également trouver un soutien dans ces centres pour vous aider vous à répondre à cette situation.

Vous pourrez trouver des adresses de centres de soins proches de chez vous dans notre rubrique [«s'orienter»](#).

Cordialement.

---